

## INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

### 1 – Présentation des problèmes

Nous avons exposé, dans la lettre d'invitation à cette table ronde, les principales raisons qui nous ont poussés à demander à l'École française de la réaliser. Nous la remercions de l'avoir fait.

La première est la rencontre, un peu fortuite, à l'École, de deux personnes : une spécialiste d'histoire romaine ayant travaillé – et en particulier écrit une thèse – sur les bains antiques, insistant notamment sur la différence entre bains curatifs et bains hygiéniques; un médiéviste, spécialiste de l'Italie méridionale, qui a été frappé depuis longtemps par la présence et la variété des mentions de bains dans les sources qu'il dépouillait dans d'autres perspectives.

Les recherches sur les bains médiévaux ont un retard assez considérable sur celles qui ont été menées à propos des thermes antiques. Toutefois, ces dernières années, le thermalisme médiéval a attiré l'attention d'un certain nombre de chercheurs, comme Sante Bortolami ou Didier Boisseuil<sup>1</sup>; Silvia Maddalo vient de publier une importante étude sur le *De balneis Puteolanis*<sup>2</sup>.

#### Thermes curatifs et thermes hygiéniques

Cet intérêt pour le thermalisme tend à montrer que la distinction opérée, à propos de l'Antiquité, entre bains curatifs et bains hygiéniques vaut aussi pour la période suivante<sup>3</sup>. Les thermes curatifs,

<sup>1</sup> S. Bortolami, *Per Abano medioevale*, dans L. Calzavara Capuis et coll., *Per una storia di Abano Terme*, I. *Dall'età preromana al Medioevo*, Abano Terme, 1983, p. 107-217. D. Boisseuil, *Le thermalisme en Toscane à la fin du Moyen Âge. Les bains siennois de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Rome, 2002 (*Collection de l'École française de Rome*, 296). La bibliographie de la thèse de Didier Boisseuil cite, notamment, un certain nombre de travaux de Giovanni Cherubini.

<sup>2</sup> S. Maddalo, *Il De balneis Puteolanis di Pietro da Eboli. Realtà e simbolo nella tradizione figurata*, Cité du Vatican, 2003 (*Studi e Testi*, 414).

<sup>3</sup> Parmi les médiévistes qui se sont récemment occupés de bains hygiéniques, citons Amedeo Feniello (voir la contribution de J.-M. Martin); sur le très haut Moyen Âge, voir F. R. Stasolla, *Pro labandis curis. Il balneum tra Tarda Antichità e Medioevo*, Rome, 2002.

utilisant des eaux thermales ou minérales, sont souvent d'une grande stabilité topographique; un grand nombre de ceux qui étaient utilisés dans l'Antiquité sont encore fréquentés au Moyen Âge et souvent même jusqu'à nos jours : qu'on pense à Abano, Pouzzoles, Tivoli, Monfalcone; les sites thermaux sont particulièrement nombreux en Italie, pays sismique et volcanique. Un bel exemple de continuité entre nos deux périodes est fourni par une lettre écrite en 507/511 par le roi Théodoric à l'*architectus* Aloiosus, lui demandant de restaurer les thermes d'Abano, dont il décrit longuement l'apparence et les bienfaits<sup>4</sup>. La continuité d'utilisation ne signifie toutefois pas que les modes d'utilisation soient immuables.

Les bains hygiéniques, destinés à la propreté, au bien-être corporel, au délassement, n'exigent pas un type d'eau particulier. Ils ont laissé des vestiges antiques souvent imposants, parfois énormes (Rome, Pompéi), qui cessent d'être en fonction au Moyen Âge.

Il n'est guère besoin d'insister sur ce point pour l'Antiquité, tant sont visibles à Rome et ailleurs les vestiges de ce genre d'édifices, qu'il s'agisse de thermes impériaux, de thermes de moindre importance ou de bains privés. La fréquence des vestiges antiques retrouvés est la preuve du succès des thermes, de la fin de la République au déclin de l'Empire, de Pompéi aux villes provinciales les plus reculées, et du succès d'une pratique. Une pratique bien codifiée, à laquelle répond, plusieurs études l'ont bien montré, une organisation spatiale particulière permettant au baigneur de passer dans la série des diverses pièces thermales – *caldarium*, *sudatorium*, *tepidarium*, *frigidarium* – selon un ordre précis. Une pratique, en outre, très variée, puisque le bain était accompagné d'autres activités, exercées à l'intérieur de l'enceinte thermale, telles que lecture, concerts et auditions, spectacles ou sport, pour n'en citer que quelques-unes.

Inscrits dans la vie quotidienne, lieu incontournable de la sociabilité romaine et, dans les villes de province, signe extérieur de l'appartenance à la « romanité », les édifices thermaux hygiéniques sont le symbole de la maîtrise que Rome avait atteinte dans les domaines techniques, architecturaux et hydrauliques notamment.

En effet, le développement de l'hydrothérapie dans le monde romain est lié aux questions d'hygiène et de santé publiques, auxquelles la mise au point et l'avancement technique des aqueducs, des égouts et des bains ont permis de répondre.

Le Moyen Âge n'a laissé que très peu d'ensembles monumentaux; tout au plus trouve-t-on quelques piscines entourées de bâtiments du bas Moyen Âge en Toscane, d'après Didier Boisseuil.

<sup>4</sup> Cassiodore, *Variae*, II, 39, *MGH*, AA XII, p. 67-69.

De la disparition ou de la ruine des grands thermes antiques, on a souvent tendance à déduire hâtivement que la pratique du bain hygiénique a disparu au Moyen Âge; c'est à peu près comme si, de la quasi-disparition récente des bains-douches publics on déduisait une réduction de l'hygiène au XX<sup>e</sup> siècle. Or, du moins dans certaines régions, on peut arriver à retrouver des formes nouvelles de la pratique des bains. L'abandon des grands thermes antiques doit être examiné dans un autre cadre, qui est celui de la transformation générale de la ville à l'époque paléochrétienne : on y reviendra. Bornons-nous pour le moment à noter que, de diverses façons et pour diverses raisons, les églises s'occupent particulièrement de la construction et de l'entretien des bains hygiéniques, sans avoir toutefois dans ce domaine le moindre monopole.

Or les bains à fonctions purement hygiéniques ne sont pas sans rapport – dans l'Antiquité païenne comme au Moyen Âge – avec un troisième type de bains, à fonction essentiellement symbolique ou sacrée, que nous appellerons globalement bains lustraux. Ils visent à une purification rituelle, qui s'apparente certes à une toilette, mais n'en est pas vraiment une et, au contraire, est censée avoir des conséquences non corporelles.

#### Le corps et l'âme : le bain lustral

Pour l'Antiquité, il faut être très prudent dès que l'on aborde la question du caractère sacré de l'eau ou de la pratique religieuse voire guérisseuse liée à l'eau.

Sous l'Empire, tout sanctuaire suburbain ou extra-urbain de quelque importance possède des thermes<sup>5</sup>. D'ailleurs, les thermes des sanctuaires de sources comme ceux des stations thermales, ont des aménagements particuliers par rapport aux bains proprement dits, permettant aux patients de se baigner dans une eau vive et non domptée (par des robinets?) ou manipulée (chauffée par exemple). C'est le cas à l'actuelle Bath, en Grande-Bretagne, où la divinité

<sup>5</sup> J. Scheid, *Sanctuaires et thermes sous l'Empire*, dans *Les thermes romains. Actes de la Table ronde organisée par l'École française de Rome, Rome, 11-12 novembre 1988*, Rome, 1991 (*Collection de l'École française de Rome*, 142), p. 205-216. Il n'existe que deux exemples en Italie : les bains flanquant le bois sacré de Diane à Némi, les bains dépendant du bois sacré de Dea Dia à la Magliana. De nombreux exemples en revanche se retrouvent hors d'Italie, dans les Gaules, les Germanies ou la Bretagne : à Sanxay, Champlieu, Ribemont-sur-Ancre, Trèves, Hochscheid ou Lydney Park. Ou encore en pays grec : Olympie, Delphes, Épidaure ou encore l'Héraion d'Argos. Et il n'en est point d'exemples en Afrique du Nord malgré la présence de sanctuaires de sources (Lambèse, Timgad, Zaghouan).

*Aquae Sulis* est bien présente, et aussi dans toutes nos stations italiennes pourtant peu redevables à une divinité tutélaire fixe.

Le problème du bain lustral se pose en termes tout à fait nouveaux dans les trois religions monothéistes qui conquièrent le monde méditerranéen entre la basse Antiquité et le haut Moyen Âge. Dans le judaïsme<sup>6</sup>, les ablutions et l'immersion complète de purification (*miqvéh*) doivent être précédées d'un lavage : le bain rituel ne vise pas à laver le corps, qui l'est déjà, mais à purifier la personne à la suite d'un acte ou d'une situation ayant porté atteinte à sa pureté rituelle : contact avec un cadavre, écoulement menstruel ou écoulement de sperme, accouchement. Aussi l'installation destinée à la *miqvéh* est-elle normalement flanquée d'un établissement de bains purement hygiéniques. L'immersion rituelle s'effectue dans des bassins dont la forme, la taille et les matériaux sont prescrits avec précision : la *Mishnah* contient un traité de dix chapitres appelé *Miqvaot*.

Dans le christianisme, la principale cérémonie qui s'apparente au bain lustral est le baptême, le « bain de la renaissance » (λουτρὸν παλιγγενεσίας)<sup>7</sup>; mais d'autres rites en sont également proches : aspersion d'eau bénite, *lavabo* de la messe (*lavabo inter innocentes manus meas*), auquel le prêtre se soumet avant l'accomplissement du sacrifice; lavage symbolique des mains avant d'entrer dans l'église<sup>8</sup>.

Dans le monde musulman<sup>9</sup>, enfin, on connaît les installations qui permettent de faire ses ablutions à l'entrée de la mosquée. Dans de nombreuses circonstances, on pratique le *ghusl*, lavage complet à l'eau rituellement pure, ou, plus simplement, le *wudû'*, ablution ordinaire (qu'on peut, si on n'a pas d'eau sous la main, faire avec de la poussière : *tayammum*). Mais les purifications peuvent se faire dans les établissements de bains publics (*hammâm*), apparents héritiers des thermes antiques, qui deviennent parfois de véritables annexes des mosquées.

Il semble que, dans les trois religions, le bain lustral soit différent en principe du bain hygiénique; mais il s'y apparente et peut lui donner une certaine tonalité, le lavage du corps constituant le meilleur symbole de la purification intérieure. Le rapport entre toilette et purification rituelle est différent dans les trois cas : il sont

<sup>6</sup> Voir *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*, Paris, 1993, s. v. *miqvéh*.

<sup>7</sup> P. Magdalino, *Church, bath and Diakonia in medieval Constantinople*, dans *Church and people in Byzantium*, sous la dir. de R. Morris, Birmingham, 1990, p. 165-188 : p. 167.

<sup>8</sup> B. Ward-Perkins, *From Classical Antiquity to the Middle Ages. Urban public building in northern and central Italy A. D. 300-850*, Oxford, 1984, p. 141. Voir l'article *Canthare* (H. Leclercq) dans *DAFL*, II-2, c. 1955-1969.

<sup>9</sup> Voir *Encyclopédie de l'Islam*, sous ces différents vocables.

distincts, mais liés dans le judaïsme; séparés dans le christianisme, où toutefois les églises s'occupent activement du lavage du corps pour lui-même; en islâm, où ils semblent les plus proches en principe, le *hammâm* paraît toutefois avoir conservé le rôle d'un lieu de sociabilité au sens le plus large.

C'est pourquoi on s'est arrêté un peu longuement sur les rites de purification. Mais, sauf dans le judaïsme (et dans le christianisme ancien, à cause du baptême par immersion), ils ne nécessitent pas d'installation spéciale, et on les considère plutôt comme un sous-type du bain hygiénique.

C'est donc bien sur la base de la distinction entre bains curatifs et bains hygiéniques que nous avons organisé cette rencontre. Elle vise notamment à évaluer la persistance de cette distinction. Elle vise aussi, dans chaque domaine, à apprécier les transformations survenues entre la basse Antiquité et le haut Moyen Âge, qui ne se réduisent évidemment pas à l'abandon des grands thermes antiques.

## 2 – Les sources

### Terminologie

La première question qui se pose est celle du vocabulaire.

Les Anciens reprennent des mots connus et usités dans d'autres contextes : thermes, bains, eaux, θερμά, βαλανεῖον, ὕδατα, *thermae*, *balnea*, *aquae*. En matière de vocabulaire balnéaire, il est nécessaire de se référer à ce que disait ici même René Rebuffat<sup>10</sup>, il y a quinze ans, au cours de la Table ronde sur les thermes romains. Le grec latinisé *thermae* est utilisé pour désigner les grands thermes impériaux, tandis que *balneum* et les mots de la même famille, *balnea*, *balnearia*, signifient plutôt «bains privés» ou bains appartenant à des particuliers.

Cette distinction n'est certes pas exclusive, et si *thermae* peut aussi indiquer que l'édifice balnéaire est pourvu d'un grand nombre de salles chauffées ou même ne désigner que cette partie chauffée des thermes, on retrouve, tout au long de la littérature latine, un usage des mots *balnea* et *thermae* qui répond davantage aux préoccupations de l'auteur qu'à la précision philologique.

Le vocabulaire médiéval semble assez restreint, du moins en grec et en latin. Le mot *thermae* disparaît pratiquement<sup>11</sup>. Restent, en

<sup>10</sup> R. Rebuffat, *Vocabulaire thermal. Documents sur le bain romain*, dans *Les thermes romains...* cit., p. 1-34.

<sup>11</sup> Nous en avons trouvé un exemple, dans la *Translation* de saint Sossius

latin, *balneum* (le plus courant, passé dans l'italien « bagno », largement utilisé en Toscane à la fin du Moyen Âge) et *lavacrum*. Ce dernier terme désigne évidemment des lieux où on se lave, mais est aussi utilisé à l'occasion pour désigner des bains de cure : ainsi dans la lettre déjà citée de Théodoric à propos d'Abano et dans une chronique du IX<sup>e</sup> siècle à propos de Pouzzoles<sup>12</sup>. Le mot *piscina* désigne au contraire, dans la région napolitaine, toutes sortes de réserves d'eau, à usage agricole notamment, mais pas des bains. Enfin, en Campanie, on appelle parfois *caldana* une source chaude<sup>13</sup>.

Dans la Calabre grecque du XI<sup>e</sup> siècle, c'est le mot classique λουτρόν qui est utilisé<sup>14</sup>. Mais, depuis l'époque patristique, le grec s'est enrichi d'un nouveau mot formé sur la même racine : λουσμα. Désigne-t-il, à l'origine, le fait de se laver plutôt que le lieu où on se lave ? Il est, en tout cas, devenu synonyme de λουτρόν ; mais il paraît désigner essentiellement les bains attachés aux diaconies (dont on aura l'occasion de reparler), qui constituent le lien le plus évident entre les institutions ecclésiastiques et la propriété corporelle. À Constantinople, le bain attaché à une diaconie est parfois appelé λουτρόν, mais plus souvent λουσμα (ou même λουμα)<sup>15</sup>. Avec l'institution de la diaconie, le mot, translittéré en latin, est passé à Rome (mais apparemment pas à Naples) : dans la vie du pape Hadrien (772-795), le *Liber pontificalis* évoque le *lusma diaconiae* à propos de St-Adrien et des Sts-Côme et Damien<sup>16</sup> ; le même mot (*quando lusma perficitur in eadem diaconia*) est utilisé dans la formule 95 du *Liber diurnus*<sup>17</sup>. Il a donc une connotation religieuse, presque paraliturgique, d'autant que le baptême même<sup>18</sup> peut être qualifié de λουσμα<sup>19</sup>. Les autres termes employés ne semblent pas avoir de connotation particulière ; ils désignent indifféremment tous les types de bains.

(Naples, X<sup>e</sup> siècle), mais le mot désigne une source thermale naturellement chaude : voir *infra*, communication de J.-M. Martin.

<sup>12</sup> *Chronica Sancti Benedicti Casinensis*, 4, MGH, *Scriptores rerum Langobardicarum*, p. 471 : l'empereur Louis II *Pitheolim utitur lavacris*.

<sup>13</sup> Voir *infra*, communication de J.-M. Martin.

<sup>14</sup> *Le brébion de la métropole byzantine de Région*, éd. A. Guillou, Cité du Vatican, 1974 (*Corpus des actes grecs d'Italie du Sud et de Sicile*, 4), p. 155, 172 et 181.

<sup>15</sup> P. Magdalino, *Church...* cit., p. 183.

<sup>16</sup> *Le Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, 2<sup>e</sup> éd., 3 vol., I, Paris, 1955-1957, p. 510.

<sup>17</sup> *Liber diurnus Romanorum pontificum*, éd. Th. E. von Sickel, Vienne, 1889, p. 123-125.

<sup>18</sup> O. Bertolini, *Per la storia delle diaconie romane nell'alto Medio Evo sino alla fine del secolo VIII*, dans *Archivio della Società romana di storia patria*, 70, 1947, p. 1-145 : p. 50-55.

<sup>19</sup> Silvia Maddalo consacre un chapitre de son livre sur l'iconographie du *De balneis Puteolanis* au thème : « Simboliche salvifiche e iconografia cristiana » : S. Maddalo, *Il De balneis Puteolanis...* cit., p. 143-177.

## Sources archéologiques

Dans le cas des bains hygiéniques antiques, la documentation archéologique est souvent importante, mais d'inégale valeur, car la solidité de ces édifices les a souvent conduits à servir de carrière de pierres dans les périodes postérieures, et parfois au contraire, un incendie les a détruits.

Pour ce qui est des bains curatifs, on eût pensé, tout naturellement, qu'une source d'informations importante fût représentée par les vestiges archéologiques. Ils eussent permis d'établir des plans types du bâtiment thermal, de connaître « concrètement » la pratique thermale antique, de la différencier de la pratique hygiénique. Ce n'est pas le cas. Les bains curatifs ont été utilisés, siècle après siècle. Sur chaque site antique ou presque, les constructeurs de tous âges ont démolé, reconstruit, démolé encore pour rebâtir de neuf. Et c'est souvent d'un tuyau de plomb ou d'une piscine antique cimentée au XX<sup>e</sup> siècle que l'archéologue doit se contenter. Ailleurs, les modifications géologiques du terrain ne permettent plus de connaître l'état antique des lieux : les sources se sont tarées, elles ont changé de place, un volcan a surgi et détruit le paysage antique... La piste à suivre réside plutôt dans la fouille de lieux thermaux antiques reconnus, mais dont les hasards de la géologie et de l'histoire ont voulu qu'ils ne fussent plus exploités de nos jours. Là se trouve la possibilité d'une recherche archéologique fructueuse en ce domaine. Les campagnes de P. Sabbatini-Tumolesi et de R. Cosentino aux alentours de Caere et celles de l'université d'Arizona près de Chiusi, avec leurs résultats probants, en sont la preuve<sup>20</sup>.

Les bains curatifs médiévaux ont laissé quelques traces matérielles : il suffit de se reporter aux premières photos du livre de Didier Boisseuil pour s'en rendre compte; il semble toutefois que l'apparition de nouveaux bâtiments à la fin du Moyen Âge, qu'il analyse<sup>21</sup>, lui soit connue par des documents d'archives plus que par l'abondance des restes matériels.

Les bains hygiéniques antiques bénéficient d'une ample documentation archéologique, constamment renouvelée. Mais l'apparente bonne connaissance que nous avons actuellement de ces édi-

<sup>20</sup> Voir notamment R. Cosentino et P. Sabbatini-Tumolesi, *L'edificio termale delle Aquae Caeretanae*, dans *Miscellanea Ceretana, I. Quaderni del Centro di Studi per l'archeologia Etrusco-italica*, 1989, p. 95-112; Id., *Cerveteri (Roma). Località Piano della Carlotta. Aquae Caeretanae. Il sito e le terme. Novità epigrafiche delle Aquae Caeretanae*, dans *Bollettino d'Archeologia*, 1991, p. 75-82; Id., *Il complesso termale di Aquae Caeretanae*, dans *Papers of the IV<sup>th</sup> Conference of Italian Archaeology. New developments in Italian archaeology, London, 2<sup>nd</sup>-5<sup>th</sup> January 1989*, Londres, 1992, p. 17-22.

<sup>21</sup> D. Boisseuil, *Le thermalisme en Toscane...* cit., p. 149-165.

fices – que ce soient des thermes impériaux, des bains appartenant à des corporations, des bains de quartier, des bains publics, des bains privés – ne doit pas faire oublier la prudence. L'interprétation de l'usage des salles annexes est souvent incertaine<sup>22</sup>; la présence d'un hypocauste ne doit pas être synonyme d'édifice thermal<sup>23</sup>.

Les bains hygiéniques médiévaux, en général de petite taille, n'ont pas fourni de ruines grandioses. Il semble même qu'ils n'aient laissé que très peu de traces archéologiques, mais sans doute en apprendrons-nous plus grâce à cette réunion. Bien qu'on ne puisse encore comparer un grand nombre de données, la moisson n'est pas absolument nulle. Ainsi, les fouilles de la *Crypta Balbi* ont permis de mettre au jour des bains médiévaux<sup>24</sup>; Paul Arthur a exhumé un bain édifié peut-être au X<sup>e</sup> siècle à Naples<sup>25</sup>. Il existe même des bâtiments encore debout, comme les bains médiévaux du monastère grec de Kaisériani, sur l'Hymette<sup>26</sup>. On doit pouvoir comprendre le fonctionnement, sans doute assez simple, de telles installations, qu'il faudrait recenser et analyser.

### Sources épigraphiques

Le matériel épigraphique est particulièrement précieux pour qui étudie les bains antiques, hygiéniques ou curatifs. Pour les premiers, les bains hygiéniques, les inscriptions fournissent le plus souvent un élément de chronologie : construction de l'édifice, restaurations successives, et le nom du ou des évergètes; elles donnent parfois aussi la destination d'une salle thermale. Dans le cas des seconds, des bains curatifs, les inscriptions, éparpillées sur tout le territoire thermal, sont le plus souvent funéraires et donnent ainsi des éléments probants à l'étude de la fréquentation du lieu, ou révèlent même le nom que les Romains donnaient au site<sup>27</sup>; mais ce sont aussi des dédi-

<sup>22</sup> On pense notamment aux salles censées être destinées à un usage médical, pour la simple raison qu'on y a retrouvé un scalpel.

<sup>23</sup> La présence d'un hypocauste peut se référer au chauffage d'une maison particulière.

<sup>24</sup> L. Saguì, *Lo scavo*, dans *Archeologia urbana a Roma : il progetto della Crypta Balbi*, 5. *L'essedra della Crypta Balbi nel Medioevo (XI-XV secolo)*, I, Florence, 1990 (*Biblioteca di Archeologia Medievale*, 6), p. 15-94. Ead., *Balnea medievali, trasformazione e continuità della tradizione classica*, dans *ibid.*, p. 98-116.

<sup>25</sup> P. Arthur, *The «Byzantine» baths at Santa Chiara, Naples*, dans *Roman baths and bathing (Bath, 1992)*, sous la dir. de J. DeLaine et D. E. Johnston, Portsmouth, Rhode Island, 1999, p. 135-146.

<sup>26</sup> Arthur, *The «Byzantine» baths...* cit., p. 142 cite d'autres exemples grecs.

<sup>27</sup> Lors de la première campagne organisée par la surintendance archéologique pour l'Étrurie méridionale pour fouiller un complexe thermal du début de l'Empire à Piano della Carlotta, deux inscriptions importantes ont été découvertes. R. Cosentino et P. Sabbatini-Tumolesi, *L'edificio termale...* cit., p. 95-

caces à des divinités variées, pas seulement guérisseuses, mettant en lumière le type de pratique religieuse des curistes ou des visiteurs. Dans ce second cas, les inscriptions sont de toute façon plus rares.

Au Moyen Âge, le rôle de l'épigraphie semble des plus modestes dans le domaine qui nous occupe; on connaît, à Rome et à Ravenne, deux inscriptions du VI<sup>e</sup> ou du début du VII<sup>e</sup> siècle évoquant la rénovation de bains, mais il s'agit de manifestations tardives d'épigraphie antique<sup>28</sup>.

### Sources textuelles et documentaires

Les sources textuelles antiques restituent l'atmosphère des villes d'eaux, et c'est une société au mode d'existence singulier qui apparaît alors. Fréquentation, hiérarchie sociale, périodicité des visites, tout cela fait la vie de la station. Ces textes appartiennent à divers domaines. Il s'agit d'écrits médicaux bien sûr, de Celse à Galien, mais l'intérêt de Vitruve ou Pline l'Ancien pour les eaux fournit aussi une matière abondante, afin de comprendre la manière dont les Romains concevaient ces eaux aux vertus bienfaisantes. Les historiens, Tacite surtout, ou même les poètes, notamment Horace et Martial, entrent aussi dans le *corpus*, car ils décrivent, à l'aide d'un vocabulaire précis – et souvent elliptique –, toutes les activités qui constituent le thermalisme. Et les critiques sévères des moralistes, tel Sénèque, livrent, enfin, un témoignage privilégié sur la vie thermale à la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. De fait, pour qui s'intéresse au thermalisme en Italie, les indices de terrain sont souvent pauvres. Et il convient donc de relire les textes, souvent de les retraduire afin de comprendre le contexte dans lequel ils ont été écrits et donner force aux mots choisis par les auteurs.

Les textes traitant des bains hygiéniques sont très nombreux et si variés qu'on ne saurait en faire le tour : des préceptes techniques

112; *L'Année épigraphique*, 1989, 305-306. L'intérêt de ces deux inscriptions datées de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère est que, pour la première fois, elles mentionnent le nom des *Aquae Caeretanae* et permettent donc de déterminer l'emplacement exact de ces sources autrement connues par des allusions brèves dans les textes.

*Ioui | et Herculi | Aquar(um) Caeret[anum] | Votum Soluit | P(ublius) Scribonius | Proculus [centurio] Coh[ortis] | VI Vig(ilium) ob merit(a)*

À Jupiter et à Hercule des Thermes cérétaniens, Publius Scribonius Proculus, centurion de la VI<sup>e</sup> cohorte des vigiles a accompli son vœu pour grâce reçue.

R. Cosentino et P. Sabbatini-Tumolesi, *Cerveteri (Roma). Località Piano della Carlotta...* cit., p. 80-82; *L'Année épigraphique*, 1992, 599 = 1989, 305.

<sup>28</sup> B. Ward-Perkins, *From Classical Antiquity...* cit., p. 137. G. P. Brogiolo et S. Gelichi, *La città nell'alto Medioevo italiano. Archeologia e storia*, Rome-Bari, 1998, p. 76. Voir L. Sagui; *Balnea medievali...* cit.

vitruviens à la fameuse lettre de Pline le Jeune demandant à l'empereur Trajan la restauration des thermes de Pruse<sup>29</sup>, en passant par les allusions évocatrices de Martial ou les condamnations de saint Augustin<sup>30</sup>. Du moins le sujet balnéaire a-t-il du succès dès le dernier siècle avant notre ère et jusqu'au Moyen Âge.

Les documents écrits (sur parchemin ou papier) sont relativement nombreux pour le Moyen Âge, du moins en Italie. On n'en donne ici qu'un très bref aperçu préalable, puisque certains participants présenteront ceux dont ils se sont servis, et qui enrichiront certainement cette typologie.

Pour le haut Moyen Âge (jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle), les sources écrites sont peu nombreuses, mais variées, chacune ne donnant qu'une vision très partielle – sans compter les œuvres dédiées au sujet même, comme celle de Pierre d'Eboli et ses adaptations postérieures<sup>31</sup>. Les chroniques évoquent surtout le passage de grands personnages dans des lieux de cure, connus ou non, où encore la construction d'établissements nouveaux. Les *gesta episcoporum* (*Liber pontificalis* romain, *Gesta episcoporum Neapolitanorum*) citent les fondations des évêques – au nombre desquelles on compte des bains; elles prennent la suite de l'épigraphie antique. La législation s'occupe de problèmes de moralité : on verra que, en Italie méridionale, Arichis II au VIII<sup>e</sup> siècle et Frédéric II au XIII<sup>e</sup> parlent des bains en termes comparables.

Restent enfin les chartes, dont le rendement est extrêmement faible (il faut en lire beaucoup pour en tirer peu de renseignements); elles se bornent le plus souvent à citer des *balnea* ou *λουτρά* dans les descriptions de biens fonds; mais le hasard fait qu'une charte napolitaine du 11 mars 983, dont on aura l'occasion de reparler, a pour objet l'aménagement d'un bain; des actes publics donnent des autorisations ou des dérogations dans le même but. Pour le bas Moyen Âge, le livre de Didier Boisseuil se fonde sur des documents d'archives de toute nature, qui permettent de donner des bains curatifs, de leur construction, de leur financement, de leur fonctionnement, auxquels les autorités publiques s'intéressent, une vision globale et cohérente, sans doute plus complète que celle qu'on peut se faire des thermes antiques.

<sup>29</sup> Pline le Jeune, *Epistulae*, X, 23 (34).

<sup>30</sup> Voir les textes de référence cités dans ma thèse : M. Guérin-Beauvois, *Le thermalisme romain. Aspects sociaux et culturels aux deux premiers siècles de l'Empire*, à paraître.

<sup>31</sup> Voir E. Percopi, *I bagni di Pozzuoli. Poemetto napoletano del secolo XIV*, dans *Archivio storico per le province napoletane*, 11, 1886, p. 597-750. C. Russo Mailler, *La tradizione medievale dei Bagni Flegrei*, dans *Puteoli. Studi di storia antica*, 3, 1979, p. 141-153.

On parlera ici aussi de la littérature médicale. D'après Boisseuil, il ne semble pas que les médecins portent au thermalisme un grand intérêt : il ne cite, comme chaud partisan de ce type de traitement, que Gentile da Foligno, et estime que les médecins ne sont pas nombreux sur les sites thermaux à l'époque dont il traite<sup>32</sup>.

De cette rapide présentation des sources il ressort, *a priori*, que la comparaison entre Antiquité et Moyen Âge, pleinement légitime, ne sera sans doute pas facile. Il est très probable que les deux attitudes vis-à-vis des bains – désir de soins, désir de propreté, celui-ci inséré dans un cadre nouveau et sans doute moins éloigné du bain lustral – ont persisté; mais il sera difficile d'apprécier l'importance et le rythme de la fréquentation des uns des autres pendant l'une et l'autre période; il semble toutefois qu'elle ait baissé de l'Antiquité au Moyen Âge pour les bains hygiéniques.

L'intérêt de la question vient d'une part de la multiplicité et de l'hétérogénéité des composantes dont on doit tenir compte – de l'architecture et de l'hydraulique à la médecine, en passant par les attitudes religieuses et les formes de sociabilité. Mais cela ne facilite pas non plus la comparaison.

### 3 – *Les problèmes de l'évolution*

L'un des points les plus difficiles est sans doute l'approche des changements qui se remarquent entre la basse Antiquité et le haut Moyen Âge, à l'époque où la société se christianise, mais pour des raisons qui ne sont pas seulement, et même pas essentiellement religieuses<sup>33</sup>; les idées exprimées par les Pères de l'Église et les autorités ecclésiastiques au sujet des bains sont d'ailleurs globalement très favorables.

#### Le bain : de la ville antique à la ville médiévale

Les bains antiques, indépendamment de la morale religieuse, faisaient partie de l'ensemble monumental urbain dans lequel se déroulait la vie sociale, la vie de relations de la cité, avec le forum, les basiliques, les lieux de culte. Or cet ensemble monumental, en Italie méridionale en tout cas, tend à disparaître dès le IV<sup>e</sup> siècle : tel est,

<sup>32</sup> D. Boisseuil, *Le thermalisme en Toscane...* cit., p. 42-43.

<sup>33</sup> Voir A. Berger, *Das Bad in der byzantinischen Zeit*, Munich, 1982 (*Miscellanea Byzantina Monacensia*, 27), p. 34 : «Das Ende der antiken Badekultur kam sicher weniger durch den Einfluss der Kirche, die in der Beurteilung des Bades selbst seit Jahrhunderten gespalten war, als durch die schweren wirtschaftlichen und politischen Krisen des späten sechsten und besonders des siebten Jahrhunderts».

par exemple, le cas d'Ortona, en Pouille, cité définitivement désertée sans doute au VII<sup>e</sup> siècle, mais qui avait connu à partir du IV<sup>e</sup> siècle des transformations radicales, dont l'abandon du centre monumental. Les thermes, restaurés au IV<sup>e</sup> siècle (tout le quartier est alors requalifié), sont progressivement abandonnés à partir de la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>. Dans cette région, de toutes façons, la disparition de nombreuses cités à partir du VII<sup>e</sup> siècle et la réduction de la plupart des autres à une taille et à une population faibles expliquent la disparition de monuments aussi importants que des grands thermes. Selon Ward-Perkins, qui a sérieusement étudié la question, dans le nord et le centre de l'Italie les thermes disparaissent toutefois un peu plus lentement que d'autres monuments publics<sup>35</sup>. À Naples, les thermes de la via Carminiello ai Mannesi sont abandonnés en trois étapes, au IV<sup>e</sup>, à la fin du V<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>.

Même si cela nous conduit assez loin de l'Italie, l'exemple de Constantinople peut être intéressant puisqu'il s'agit d'une très grande ville qui, même si sa population a largement fluctué au cours du Moyen Âge, a conservé toute sa superficie et l'ensemble de ses fonctions.

La ville était riche de thermes, édifiés en outre par des empereurs chrétiens et qui ne rappelaient même pas de souvenirs païens. Or ils sont progressivement abandonnés pendant le haut Moyen Âge : les bains de Zeuxippe ne sont plus attestés comme étant en usage après le début du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>. On ne cesse pas pour autant de se baigner dans la capitale de l'Empire, mais dans des établissements de petite taille, d'ailleurs munis d'une décoration chrétienne. Ce qui a changé n'est pas la pratique du bain, mais l'ensemble de son environnement matériel et humain.

L'attitude de l'Église a sans doute contribué accessoirement à ce changement, en l'accompagnant. Mais elle ne s'est dégagée que pro-

<sup>34</sup> G. Volpe, *Herdonia romana, tardoantica e medievale alla luce dei recenti scavi*, dans *Ortona X*, sous la dir. de G. Volpe, Bari, 2000 (*Études de philologie, d'archéologie et d'histoire anciennes publiées par l'Institut historique belge de Rome*, 38. *Scavi e ricerche*, 12), p. 507-557 : p. 524-526 et 533. Voir *Herdonia. Scoperta di una città*, sous la dir. de J. Mertens, Bari, 1995.

<sup>35</sup> B. Ward-Perkins, *From Classical Antiquity...* cit., p. 119-154, notamment p. 128.

<sup>36</sup> P. Arthur, *Le terme romane di via Carminiello ai Mannesi : relazione preliminare di scavo*, dans *Archeologia medievale*, 10, 1983, p. 387-391.

<sup>37</sup> P. Magdalino, *Church...* cit., p. 170. Voir aussi A. Lumpe, *Zur Kulturgeschichte des Bades in der byzantinischen Ära*, dans *Byzantinische Forschungen*, 6, 1979, p. 151-166. C. Mango, *Daily Life in Byzantium*, dans *Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik*, 31/I.1, 1981 (*XVI. Internationaler Byzantinistenkongress, Akten*), p. 337-353 : p. 338-340.

gressivement<sup>38</sup>. Certes, l'Église s'oppose aux bains mixtes (*lavacra mixta*, βαλανεῖα ἀνδρόγυνα) depuis le concile de Laodicée au IV<sup>e</sup> siècle, mais elle ne semble pas immédiatement suivie dans ce combat : Justinien estime le fait de se baigner avec des hommes aussi grave pour une femme mariée que l'avortement ou la bigamie<sup>39</sup>; selon Paul Diacre, c'est *in balneo*, à Pavie, que le roi lombard Cunincpert, à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, tombe amoureux de la blonde Romaine Théodote, qui finit ses jours au monastère qui porte son nom<sup>40</sup>. Pour le reste, on note à l'époque patristique d'une part une condamnation des bains au nom de l'ascèse; Basile de Césarée propose même aux ascètes un idéal de non-propreté (*ἀλουσία*), déjà pratiqué par saint Antoine<sup>41</sup> et qu'on retrouve appliqué, bien plus tard, par exemple dans la *Vie* de saint Nil le Jeune et dans d'autres hagiographies gréco-calabraises<sup>42</sup>. D'un autre côté, la propreté est considérée comme indispensable à la vie : Jean Chrysostome estime le bain aussi nécessaire à l'entretien du corps que la nourriture<sup>43</sup>; Grégoire le Grand s'insurge contre l'opinion selon laquelle on ne devrait pas se laver le dimanche : il faut le faire, certes pas *pro luxu animi atque voluptate*, mais *pro necessitate corporis*<sup>44</sup>. Au IX<sup>e</sup> siècle, Nicolas I<sup>er</sup> réproprime même la pratique byzantine qui refuse le bain le mercredi et le vendredi, jours de jeûne<sup>45</sup>. La propreté du corps n'est en outre pas sans rappeler la pureté de l'âme. D'où l'association précoce

<sup>38</sup> Voir l'article *Bains*, dû à H. Dumaine, dans *DACL*, II-1, Paris, 1910, p. 72-117. P. Magdalino, *Church...* cit.

<sup>39</sup> *Cod. Just.* V, 17, 11, 2 (533) : *si forte uxor sua ope vel ex industria abortum fecerit, vel ita luxuriosa est, ut commune lavacrum viris libidinis causa habere audeat, vel, dum est in matrimonio, alium maritum fieri sibi conata fuerit*, elle encourt la perte de sa dot et de son douaire. Voir A. Lumpe, *Zur Kulturgeschichte...* cit., p. 157. Plus généralement, sur la législation civile et canonique, voir Stasolla, *Pro labandis curis...* cit., p. 35-42.

<sup>40</sup> *Hist. Lang.*, V, 37, *MGH, Scriptores rerum Langobardicarum*, p. 157. Pour une analyse critique, voir Ward-Perkins, *From Classical Antiquity...* cit., p. 160 et Stasolla, *Pro labandis curis...* cit., p. 25.

<sup>41</sup> A. Lumpe, *Zur Kulturgeschichte...* cit., p. 160. A. Berger, *Das Bad...* cit., p. 35.

<sup>42</sup> Voir J.-M. Martin, *L'érémisme grec et latin en Italie méridionale (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, dans *Ermîtes de France et d'Italie (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, sous la dir. d'A. Vauchez, Rome, 2003 (*Collection de l'École française de Rome*, 313), p. 175-198 : p. 182.

<sup>43</sup> S. *Ioannis Chrysostomi archiep. Constantinop.* In *Ioannem Hom. XVIII al. XVII*, 4, *PG LIX*, c. 113-120 : c. 118 : « Τροφή μὲν οὖν καὶ λουτρὰ καὶ δεῖπνα, καὶ τὰ ἄλλα τὰ βιωτικά... ». Voir P. Magdalino, *Church...* cit., p. 166.

<sup>44</sup> S. *Gregorii Magni registrum epistularum*, éd. D. Norberg, Turnhout, 1982, 2 vol. (*Corpus Christianorum, series Latina*, CXL-CXL A), XIII, 1 (septembre 602).

<sup>45</sup> *Responsa Nicolai ad consulta Bulgarorum*, *PL CXIX*, c. 978-1016, VI, c. 982 : *Porro dicentes, quod affirmant Graeci dicentes, quod nullo modo in quarta et sexta feria balneari debeatis.*

des bains aux églises. Quant à l'ἄλουσία monastique, elle constitue une sorte de pénitence comparable au jeûne<sup>46</sup>.

Ajoutons que cette association a quelques raisons plus particulières. Le baptistère-piscine paléochrétien a besoin d'une adduction d'eau, comme les thermes : à Philippes de Macédoine, le baptistère communiquait directement avec des thermes<sup>47</sup>. D'autre part, la masse imposante des thermes antiques en ruines a poussé à construire des monuments – et notamment des églises – à leur place : c'est le cas à Antioche, Thessalonique, Samos<sup>48</sup>. En Italie, les églises appelées *in Pensilis* peuvent avoir été construites sur des hypocaustes<sup>49</sup> – mais il faut rappeler qu'hypocauste ne signifie pas toujours thermes. Le palais princier de Salerne a été édifié à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle sur des ruines de thermes antiques qui avaient déjà accueilli un oratoire paléochrétien<sup>50</sup>. Enfin, parmi les œuvres charitables développées aux VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles, il faut signaler les bains offerts aux indigents, comme la nourriture, par les diaconies, institutions d'origine monastique et orientale : on aura l'occasion d'en reparler. Par la suite, de nombreux bains sont associés à des monastères. Bref, dans l'Italie du haut Moyen Âge – en tout cas dans les zones byzantines – on peut reprendre la formule utilisée par Paul Magdalino à propos de Constantinople : «L'église et le bain n'étaient pas seulement compatibles; ils étaient souvent étroitement associés»<sup>51</sup>. C'est le petit bain associé à une église qui semble avoir pris la place des grands thermes antiques, donnant aux soins corporels un cadre évidemment nouveau.

Car le bain, curatif ou hygiénique, s'il est collectif, suppose ou crée une certaine forme de sociabilité. La réunion de personnes nues ou légèrement vêtues peut prendre des significations presque opposées, du relâchement sexuel à la purification, voire au sacrement : le baptême par immersion était administré en groupe, une ou deux fois par an; nous pensons que l'institution des diaconesses, qui a duré dans certaines régions (notamment de l'Italie byzantine) pendant le haut Moyen Âge<sup>52</sup>, avait pour fonction de ne pas laisser le clergé seul avec les femmes catéchumènes qu'il devait baptiser.

<sup>46</sup> Voir A. Lumpe, *Zur Kulturgeschichte...* cit., p. 161.

<sup>47</sup> P. Magdalino, *Church...* cit., p. 167.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>49</sup> L. Saguì, *L'esedra e il complesso dei bagni nel Medioevo : un problema topografico*, dans *Archeologia urbana a Roma...* cit., p. 95-97.

<sup>50</sup> P. Peduto, *Insedimenti longobardi del ducato di Benevento (secc. VI-VII)*, dans *Langobardia*, sous la dir. de S. Gasparri et P. Cammarosano, Udine, 1990, p. 307-373 : p. 321 sq.

<sup>51</sup> P. Magdalino, *Church...* cit., p. 167 : «Church and bath were not only compatible; they were often closely associated».

<sup>52</sup> J.-M. Martin, *Le rôle de l'Église de Naples dans le Midi. À propos de deux as-*

La conception religieuse du christianisme (et des autres religions monothéistes) ne touche pas seulement la purification rituelle, mais aussi le bain hygiénique. Les bains, au Moyen Âge, ne sont plus mixtes et ont été séparés des autres activités qui pouvaient autrefois se dérouler dans les gigantesques thermes antiques, abandonnés avec les autres grands monuments urbains.

### Les bains et leurs propriétaires

Dans l'Antiquité, l'empereur, un riche évergète local, une corporation ou une ville pouvait être propriétaire de bains hygiéniques. Les inscriptions l'attestent.

L'affaire est plus délicate en ce qui concerne les bains curatifs. Baia est une référence en matière thermale à la fin de la République et au début de l'Empire, et les textes y mentionnant la présence des empereurs sont nombreux. Néron, bien sûr, et ses prédécesseurs, y profitaient des villas qu'ils avaient acquises en héritage<sup>53</sup>, tout en soignant leurs maux d'une manière douce<sup>54</sup>. Ailleurs aussi en Italie, l'empereur semble avoir de plus en plus la main sur les zones thermales qui paraissent englobées dans ses possessions. Les sources elles-mêmes, à mesure que l'on avance dans l'Empire, ne paraissent plus être du ressort des particuliers. Il n'est guère facile de dire, dans l'état actuel de notre documentation, si elles entraient dans le *fiscus* impérial, dans le *patrimonium* ou dans les possessions privées de l'empereur. Mais l'important semble être la concentration progressive de cette source de revenus entre les mains de la maison impériale, preuve de l'intérêt – culturel ou médical certes, mais financier aussi – de ces stations thermales pour les empereurs successifs. Et, si la thèse d'une possession impériale des centres thermaux semble plausible, il n'est cependant pas aisé, dans l'état actuel du *corpus* documentaire, d'affirmer plus précisément à quoi nous avons affaire<sup>55</sup>. Plusieurs cas sont possibles : l'État romain possède le territoire, mais l'empereur a acquis les établissements thermaux qui sont des-

*semblées ecclésiastiques du IX<sup>e</sup> siècle et de leurs actes*, dans *MEFRM*, 107, 1, 1995, p. 39-64 : p. 43-48; un concile, probablement napolitain, du IX<sup>e</sup> siècle évoque les *viduae, quae pro ministerio baptizandum mulierum in ecclesia legibus ordinandae sunt* : D. G. Morin, *Un concile inédit tenu dans l'Italie méridionale à la fin du IX<sup>e</sup> s.*, dans *Revue Bénédictine*, 17, 1900, p. 143-151 : p. 144 (c. 4).

<sup>53</sup> Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 89, 21.

<sup>54</sup> Des collègues d'esclaves rattachés à des villas impériales dans la région le prouvent d'ailleurs : les esclaves de la villa des Baules, par exemple, se sont ainsi réunis en un *ordo Baulanorum* (*CIL X*, 1746) autrement appelé *collegium Baulanorum* (*CIL X*, 1747). J.-P. Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, IV, Louvain, 1900, p. 154.

<sup>55</sup> H. Nesselhauf, *Patrimonium und Res privata des römischen Kaisers*, dans *Historia Augusta Colloquium*, Bonn, 1963, Bonn, 1964, p. 73-93 : p. 81-83.

sus, et/ou a acquis les sources minéro-médicinales. Lorsque nous disons l'empereur, il n'est pas non plus facile de distinguer entre le *patrimonium priuatum* et le *patrimonium fisci*, entre ce qui appartient en propre à l'empereur comme homme particulier et qui passera dans sa succession privée à son héritier, et ce qui appartient pourrait-on dire à la « couronne » et qui passera après sa mort à son successeur<sup>56</sup>. Fabbrini notait bien l'ambiguïté des textes anciens qui s'intéressent avant tout à la liste des biens de l'empereur, sans respecter la précision juridique<sup>57</sup>.

Mais la présence des empereurs dans les lieux thermaux ne saurait faire oublier la fréquentation plus « ordinaire » des bains curatifs. Martial bien souvent<sup>58</sup> en donne des témoignages<sup>59</sup>. Et, à côté de ce monopole impérial, il n'est pas interdit de penser à une propriété privée des établissements thermaux<sup>60</sup>.

Hors des zones fréquentées, à l'abri des mondanités, rien ne nous empêche d'envisager en outre une possession privée des eaux, ou une mise à la disposition de tous<sup>61</sup>. Demeurent sur le sol de l'Italie des sources non exploitées de façon intensive, laissées à la libre disposition des habitants, qui recréent les conditions d'un « thermalisme naturel ». Car sur les sites thermaux, les sources jaillissent en grand nombre, mais immanquablement, non loin des lieux organisés, monumentalisés, construits et fréquentés, ressurgissent des eaux aux propriétés curatives comparables. À l'écart du bruit, de la

<sup>56</sup> T. Frank, *On Augustus and the Aerarium*, dans *Journal of Roman Studies*, 23, 1933, p. 143-148 : p. 144-146; A. H. M. Jones, *The Aerarium and the fiscus*, dans *ibid.*, 40, 1950, p. 22-29 : p. 23.

<sup>57</sup> L. Fabbrini, *L'Apollo di Vicarello*, dans *Römische Mitteilungen*, 90, 1983, p. 292. Ainsi, en l'absence d'autres sources, il nous faut comprendre ces textes littéraires, car les trois administrations séparées que sont le *fiscus*, le *patrimonium Caesaris* et la *res priuata Caesaris* sont, pour les deux premiers siècles de notre ère, encore mal définies et il faut attendre les Sévères pour qu'une nette distinction apparaisse – sans parler de l'*aerarium populi romani*, bien sûr. *Digeste*, 31, 56-57.

<sup>58</sup> Martial, XI, 82.

<sup>59</sup> Martial, XI, 7.

<sup>60</sup> Une conduite de plomb trouvée sur le site des *Aquae Vescinae*, à dater du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, donc bien avant le témoignage du III<sup>e</sup> siècle, mentionne sans nul doute les propriétaires d'une des sources ou du moins des personnages qui l'avaient eue en concession : [...]*juria* et *Placid(us)* sont des *Clarissimi Pueri*. Voir C. Q. Giglioli, *Note archeologiche sul Latium Novum. I. Aquae Vescinae*, dans *Ausonia*, 6, 1911, p. 39-60 : p. 48.

<sup>61</sup> Ainsi par exemple, près d'Abano, au lieu-dit *Lastra*, sur l'emplacement d'une source thermale, demeurent les vestiges d'une vasque rectangulaire absidée, isolée ainsi des complexes avoisinants. L. Lazzaro, *Le terme d'Abano nell'Antichità*, dans Calzavara Capuis et coll., *Per una storia di Abano Terme*, I, ... cit., p. 63. Une conduite de plomb porte le nom du *plumbarius*, *Caius Lollius Gratus*, qui exécuta le travail de réparation de la conduite. *CIL V*, 8117, 10.

foule, du luxe, de petits bassins en plein air témoignent de leur utilisation dans un but curatif donc, mais aussi hygiénique, sans le faste des grandes stations thermales développées.

Au Moyen Âge, certains bains hygiéniques sont qualifiés de « publics », mais ce qualificatif ne semble se rapporter qu'à leur fréquentation, la propriété étant généralement ecclésiastique ou privée. Quant aux établissements curatifs, ils semblent passer d'une grande inorganisation pendant le haut Moyen Âge à un contrôle de plus en plus étroit de la part des autorités publiques.

### L'eau : du monde sensible au monde surnaturel

Les Anciens ont sur le mystérieux pouvoir de la nature qu'est l'eau, une conception très vaste<sup>62</sup>. Les eaux minérales, plus que d'autres encore, sont à l'origine de comportements qui tiennent à leur apparence externe. Par leur mouvement, leur odeur, leur couleur, leur température, où le sens romain voit une manifestation du surnaturel (« das Dämonische »), les eaux minérales entrent ainsi dans le cadre de la *curiositas* du naturaliste. De fait, si l'observation des eaux permet une connaissance de leurs qualités spécifiques, notamment dans le domaine médical, elle est aussi à l'origine d'une série de croyances plus ou moins justifiées, fondées sur leur aspect extérieur<sup>63</sup>.

Aussi n'est-il pas étonnant de voir attribuer à certaines eaux des pouvoirs inexplicables. L'intérêt constant des auteurs anciens pour les sujets aquatiques mystérieux ne se dément pas siècle après siècle. Comme le note J. Scheid, tous les phénomènes naturels étonnants passaient, aux yeux des Romains, pour sacrés. Ainsi, le sanctuaire de la source du Clitumne était sacré par la clarté exceptionnelle de son eau, le lac Vadimon<sup>64</sup> par ses îles flottantes<sup>65</sup>. « Ces lieux naturels sur-

<sup>62</sup> G. C. Susini, *Acque e santuari, città e territorio : il preambolo dell'evo antico*, dans *Atti del Convegno Nazionale di Studi, Boario Terme, 25-27 Maggio 1984*, Galitano, 1986, p. 9 sq. G. Susini rappelle que les Anciens considéraient l'eau de sept façons différentes, selon son origine et l'usage que l'on en faisait (l'eau sortie de la terre, qui coule, c'est l'eau éternelle; l'eau contenue, constamment mobile, mais qui se laisse enfermer dans des vases; l'eau qui abreuve, source première et importante du bien-être : on s'y baigne, on la boit pour guérir les hommes et les animaux; l'eau lustrale, qui purifie, qui est le lien avec le sacré; l'eau des métiers utile pour certaines corporations; l'eau motrice, force de la nature, qui active les moulins; l'eau sonore, interprétée comme la voix divine).

<sup>63</sup> Nul doute que pour bon nombre de stations thermales, la fréquentation repose, avant même une analyse empirique des composantes, sur leur aspect particulier. Les toponymes thermaux fondés sur ce facteur sont nombreux : *Aquae Albulae*, *Aquae Calidae*, *Aquae Flavianae* etc. sont des noms souvent rencontrés.

<sup>64</sup> Sans doute le lac de Bassano. Polybe en parle mais ne mentionne pas son caractère curieux. Polybe, II, 20 : ἡ Ὀάδιμονα λίμνη. P. Giannini, *Centri etruschi e romani del Viterbese*, Viterbe, 1970, p. 75.

<sup>65</sup> Pline le Jeune, *Epistulae*, VIII, 20.

prenants n'étaient pas sacrés en eux-mêmes, mais en tant qu'ils passaient pour avoir été créés par une divinité sans intermédiaire humain»<sup>66</sup>.

Le lac Averno<sup>67</sup> près de Baïa<sup>68</sup>, d'Aristote<sup>69</sup> à Lucrèce<sup>70</sup>, est comparé aux Portes des Enfers; Baïa tire son nom de Baios, le pilote d'Énée, et toute la région est riche des tribulations du héros.

Au Moyen Âge, il arrive, dans l'empire byzantin, que le bain curatif soit associé à une église ou à un lieu de culte ou de pèlerinage : on se baigne dans le Jourdain pour soigner la lèpre ou la stérilité<sup>71</sup>. On ne connaît pas de telles pratiques en Italie. La seule, en Italie méridionale, qui puisse à la rigueur leur être comparée est l'utilisation curative de l'eau qui suinte goutte à goutte dans la grotte de saint Michel à Monte Sant'Angelo, mais on la boit, en petites quantités<sup>72</sup>; la même pratique semble attestée au IX<sup>e</sup> siècle au sanctuaire du Monte S. Michele situé en Campanie, près de Caiazzo et Formicola<sup>73</sup>. Ajoutons, pour tenter d'être complets, que dans une hagiographie grecque de Sicile, particulièrement merveilleuse, du haut Moyen Âge, la *Vie* de saint Léon de Catane, un mage se sert des bains de la ville : en y enfonçant la tête des personnages qui l'accompagnent, il les fait ressortir immédiatement dans le bain du palais impérial de Constantinople<sup>74</sup>.

<sup>66</sup> J. Scheid, *Pline le Jeune et les sanctuaires d'Italie*, dans *Splendidissima Ciuitas. Études d'histoire romaine en hommage à François Jacques*, Paris, 1996, p. 241-258 : p. 256.

<sup>67</sup> M. Pagano, M. Reddé, J.-M. Roddaz, *Recherches archéologiques et historiques sur la zone du lac Averno*, dans *MEFRA*, 94, 1982, p. 271-323.

<sup>68</sup> Strabon, V, 4, 5.

<sup>69</sup> Aristote, *Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων*, 102.

<sup>70</sup> Lucrèce, *De Rerum Natura*, VI, 738-748.

<sup>71</sup> A. Lumpe, *Zur Kulturgeschichte...* cit., p. 162. Voir A. Berger, *Das Bad...* cit., p. 78-84.

<sup>72</sup> Voir *Liber de apparitione sancti Michaelis in monte Gargano*, MGH, *Scriptores rerum Langobardicarum*, p. 540-543 : § 6, p. 543 : *Ex ipso autem saxo, quo sacra contegitur aedis, ad aquilonem altaris dulcis et nimium lucida guttatim aqua dilabitur, quam incolae stillam vocant. Ob hoc et vitreum vas eiusdem receptui preparatum argentea pendit catena suspensum, morisque est populo communicato singulos ad hoc vasculum ascendere per gradus donumque caelestis degustare liquoris. Nam et gustu suavis est et tactu salubris. Denique nonnulli post longas febrium flammis hac austa stilla celeri confestim refrigerio potiuntur salutis. Innumeris quoque et aliis modis ibi et crebri sanantur aegroti, et multa quae angelica tantum licet potestati geri miracula conprobantur.*

<sup>73</sup> *Chronica Sancti Benedicti Casinensis*, 17, MGH, *Scriptores rerum Langobardicarum*, p. 477 : *Inter Capuam, Teanum necnon Aliphem auditur esse mons quidam, in quo dicitur adesse angelica virtus ad instar beati Michaelis archangeli in monte Gargano, ita stillari aquam et iugiter effodi criptam et patere basilicam atque ibidem divina crebro fieri prodigia.*

<sup>74</sup> A. Acconcia Longo, *La Vita di S. Leone vescovo di Catania e gli incantesimi*

*Conclusion*

Au terme de cette présentation d'ensemble, quelques questions principales semblent se poser, que l'actuelle rencontre peut contribuer à éclaircir. Il s'agit, en premier lieu, de vérifier la permanence de la distinction de base qui sous-tend notre problématique, et d'apprécier ses éventuelles fluctuations. Il faut notamment tenir compte de l'existence et de l'évolution du bain lustral qui, même s'il constitue une pratique marginale, propose des modèles qui peuvent se refléter dans les modalités des bains réels, hygiéniques surtout, mais aussi, on vient de le voir, curatifs.

Les données archéologiques et textuelles, très disparates et inégales selon les époques et les lieux, peuvent-elles être valablement combinées pour apprécier cette distinction et en faire ressortir les manifestations successives?

Enfin le bain, qui suppose des installations techniques – de niveau au demeurant très variable – est avant tout une pratique sociale, objet de représentations mentales qui se réfléchissent à leur tour sur la pratique. C'est ce domaine, finalement, qui semble dominer les autres : si l'utilité soit hygiénique, soit médicale des bains semble être une donnée physique constante, il faut tenter d'apprécier aussi précisément que possible l'évolution des pratiques qui les accompagnent et la vision qu'on en a; une telle appréciation doit aider à rendre compte de la pratique même.

Marie GUÉRIN-BEAUVOIS  
Jean-Marie MARTIN